



LIMOGES HABITAT

Envoyé en préfecture le 27/06/2023	
Reçu en préfecture le 27/06/2023	
Publié le	
ID : 087-278708516-20230621-20230621_CA04-DE	

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 21 JUIN 2023

20230621_CA04 - Compte financier 2022 – Approbation du résultat

Le Conseil d'Administration de LIMOGES HABITAT s'est réuni le mercredi 21 juin 2023 à 16 heures 30 dans les locaux du siège, 224 rue François Perrin à Limoges.

Ont participé :

Madame Catherine MAUGUIEN-SICARD, Présidente

Monsieur Nicolas REROLLE, Vice-président

Mesdames Martine BOUCHER, Sarah GENTIL, Marie HERNANDEZ, Catherine JARRY, Aya Ekoun Debora KOUAKOU, Administratrices

Messieurs Philippe CHADELAS, Rachid EL BOUTAYBI, Jean-Yves ESTOUP, Laurent GUERY, Serge JAMMET, Jean-Marie LAGEDAMONT, Michel NYS, Patrick PIMPAUD, Dominique RENAUDIE, Administrateurs

Monsieur Lionel ECLANCHER, Direction Départementale des Territoires, représentant le Commissaire du Gouvernement

Monsieur Raphaël ALARCON, Secrétaire du Comité Social et Economique

Madame Céline MOREAU, Directrice générale

Absents excusés :

Madame Samia RIFFAUD, Administratrice, ayant donné pouvoir à Madame MAUGUIEN-SICARD

Monsieur Xavier TRACOU, Administrateur, ayant donné pouvoir à Madame MAUGUIEN-SICARD

Messieurs Jean-Luc BONNET et Gérard RUMEAU, Administrateurs, ayant donné pouvoir à Monsieur REROLLE

Monsieur René ARNAUD, Administrateur, ayant donné pouvoir à Monsieur LAGEDAMONT

Monsieur Franck LETOUX, Administrateur, ayant donné pouvoir à Madame BOUCHER

Monsieur Eric SCHALTEGGER, Administrateur, ayant donné pouvoir à Monsieur JAMMET

Madame Danielle DUVALET, Administratrice

Messieurs Georges DAMIANO et Jean-François LANDRON, Administrateurs

Monsieur Bernard BEAUBREUIL, représentant Alliance Offices Habitat

Absent :

Monsieur Jacky BOUHIER, Administrateur

La séance est ouverte à 16 heures 30 sous la présidence de Madame MAUGUIEN-SICARD, Présidente.

Envoyé en préfecture le 27/06/2023

Reçu en préfecture le 27/06/2023

Publié le

ID : 087-278708516-20230621-20230621_CA04-DE

S'LO

Vu le Code de la Construction et de l'habitation, et notamment son article R421-16,

Vu les dispositions des articles R.423.64 et R.423.65 du Code de la Construction et de l'Habitation et des règles du règlement ANC 2015-04 du 4 juin 2015 relatif aux comptes annuels des organismes de logement social,

Vu le compte de résultat et le bilan présentés, faisant apparaître un résultat excédentaire de 8 726 601.82 €,

Le Conseil d'Administration délibère,

- Approuve le compte financier de l'exercice 2022,
- Décide d'affecter le résultat de la façon suivante :
 - o 8 471 316,71 € en report à nouveau en débitant le compte 11,
 - o 255 285,11 € correspondant à une partie de la plus-value sur les cessions immobilières, en créditant le compte 10685.

Formalités de publicité effectuées
le **27 JUIN 2023**

Pour extrait conforme,
Limoges, le **27 JUIN 2023**
LA PRESIDENTE
Catherine MAUGUIEN-SICARD

